



ENREGISTREMENT

Formulaire de demande d'accès du patient à son dossier médical

DOC 2.6.6.1.6164.4

Date :
18/09/2022

Page : 1/2

L'accès au dossier médical est garanti par la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité de la prise en charge. Si vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu de votre dossier médical, nous vous prions de bien vouloir compléter ce formulaire. Votre demande sera recevable uniquement si elle est accompagnée des pièces justificatives demandées.

Identité du patient

NOM de naissance : Prénom :

Date de naissance : Période d'hospitalisation (mois/année) :

Identité du demandeur

NOM de naissance : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

Qualité du demandeur : (Cocher une case ci-dessous)

Le patient	<input type="checkbox"/>	Le médecin éventuellement désigné	<input type="checkbox"/>
Le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale	<input type="checkbox"/>	Le médecin ayant été responsable de l'hospitalisation	<input type="checkbox"/>
Le tuteur	<input type="checkbox"/>	Le mandataire du patient ou des ayants droits (notaire, avocat, ...)	<input type="checkbox"/>
Les ayants droits (*) EN CAS DE DECES DU PATIENT UNIQUEMENT (préciser le lien de parenté) :	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Motivation de la demande (uniquement pour les ayants droit)

(*) Sous réserve d'absence d'opposition du défunt, Articles L.111-7 et L.1110-4 du Code de la Santé Publique

- « Connaitre les causes du décès »
- « Faire valoir un droit »
- « Défendre la mémoire du défunt »

Éléments du dossier communicables

- Dossier médical informatisé
- Compte-rendu d'hospitalisation (Courrier de sortie)

Pièces à fournir

- Photocopie d'une pièce justificative d'identité du demandeur : carte d'identité (recto/verso), passeport, livret de famille...
- Courrier de désignation du médecin (le cas échéant)
- Copie du jugement de tutelle (le cas échéant)



ENREGISTREMENT

Formulaire de demande d'accès du patient à son dossier médical

DOC 2.6.6.1.6164.4

Date :
18/09/2022

Page : 2/2

Modalités de consultation

La reproduction et l'envoi des documents sont facturables au demandeur (conformément à l'article L 1111-7 du Code de la Santé Publique). La consultation sur place est gratuite.

- | | | |
|---|---------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Envoi postal en recommandé avec accusé de réception : | <input type="checkbox"/> Papier | <input type="checkbox"/> clé USB |
| <input type="checkbox"/> Remis en main propre : | <input type="checkbox"/> Papier | <input type="checkbox"/> clé USB |
| <input type="checkbox"/> Consultation sur place sans la présence du médecin (avec un représentant de la Clinique) | | |
| <input type="checkbox"/> Consultation sur place avec la présence du médecin | | |

Si vous souhaitez consulter votre dossier sur place, un rendez-vous sera organisé. Au cours de cette consultation, il est possible d'être accompagné par un médecin de la Clinique qui vous aidera à comprendre le contenu du dossier.

Fait à Le...../...../.....

Signature du demandeur :

Modalités d'envoi

Ce formulaire est à retourner, complété, daté et signé, à la Direction de la Clinique Monié, accompagné des pièces justificatives à :

CLINIQUE MONIE – Route de Revel – 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Informations complémentaires

Réglementation :

Délais (article L 1111-7 du Code de la santé publique). Vous pouvez accéder aux informations du dossier médical répondant à votre demande, directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignerez, et en obtenir communication dans des conditions définies par voies réglementaires au plus tard dans les huit jours ouvrés, et, au plus tôt après qu'un délai de réflexion de quarante-huit heures ait été observé. Ce délai est porté à deux mois lorsque les informations médicales datent de plus de cinq ans. Ce délai court à compter de la date de réception de la demande réputée complète par la Clinique Monié.

Facturation des copies des dossiers :

- Le cas échéant, une facture vous sera adressée indiquant la somme due relative au règlement des frais de reproduction et/ou des frais d'envoi. Ce règlement devra être effectué préalablement à l'envoi des documents, à l'ordre de la Clinique Monié.
- Si vous choisissez de venir retirer les éléments du dossier médical directement, vous devrez régler la somme correspondant à la reproduction du dossier.
- La consultation des éléments du dossier médical sur place est gratuite. Toutefois, si vous demandez lors de cette consultation la reproduction de documents, les photocopies vous seront facturées et seront à régler sur place.

Copie d'une feuille de format A4 ou équivalent en impression noir et blanc	0,20 €
Clé USB	5 €
Frais d'expédition en courrier recommandé avec avis de réception	Tarif en vigueur appliqué par la Poste